



Ville d'IRIGNY

**DEMANDE D'ARRETE DE STATIONNEMENT
DEMENAGEMENT/EMMENAGEMENT**

1/Demandeur :

Nom et prénom :
Demeurant :
Téléphone (portable en priorité) :
Email :

2/Lieu du :

DEMENAGEMENT

EMMENAGEMENT

Numéro de voirie et rue :

Période du (date + heure) au (date + heure)

(Attention : pour des raisons de tranquillité publique, les manutentions ne sont pas autorisées entre 20h00 et 07h00)

Nombre d'emplacements ou longueur souhaitée du stationnement :

(Attention : vérifier la possibilité de réservation du stationnement)

Matériel utilisé (ex : monte-charge) :

3/Si déménagement effectué par une entreprise :

Nom, adresse et téléphone :
.....
.....

Observations particulières :
.....
.....

4/Je souhaite que l'arrêté me soit transmis par :

- Email au demandeur courrier au demandeur tenu à disposition à l'accueil de la mairie

J'accepte les conditions ci-après (cocher la case n°3 si besoin en plus) :

- Les demandes sont à transmettre au minimum 15 jours avant la date du déménagement par mail à l'adresse suivante : mairie@irigny.fr ou par courrier Mairie d'Irigny 7 avenue de Bezange 69540 IRIGNY.
- Le demandeur est chargé de la mise en place des panneaux d'interdiction de stationner (avec pictogramme de mise en fourrière) ainsi que de l'affichage de l'arrêté municipal dessus, 7 jours à l'avance minimum et de veiller à son maintien sur place. La police municipale sera contactée impérativement dès la mise en place afin d'effectuer un constat au 04 78 46 22 22.
- Un prêt de panneaux mobiles est possible sous conditions (voir modèle de demande).

Fait le :

Signature du demandeur :

